

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le Jeudi 23 septembre 2021 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 25

Nombre de délégués présents :

60 délégués dont 2 suppléants (jusqu'à la délibération n°19)

58 délégués dont 2 suppléants (jusqu'à la délibération n°40)

57 délégués dont 2 suppléants (à partir de la délibération n°41)

Nombre de membres représentés :

7 délégués représentés

Délégués titulaires présents : 58

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (jusqu'à la délibération n°40)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUÏ AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA (jusqu'à la délibération n°19)
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL (jusqu'à la délibération n°19)

BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BEAUFORT SUR DORON	Séverine	VIBERT
BONVILLARD	Julien	BENARD
CEVINS	Philippe	BRANCHE
CLERY	Eric	ROUSSEAU
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FLUMET	Michel	JOLY
FRONTENEX	Emilie	DEGLISE-FAVRE
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Franck	ROUBEAU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	RÉVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET
-------------------	----------	--------

Délégués suppléants présents : 2

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
CREST-VOLAND	Christelle	MOLLIER
PLANCHERINE	Alain	VINCENT

Délégués représentés : 7

Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Karine MARTINATO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Hervé MURAZ DULAURIER	CESARCHES	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Philippe MOLLIER	NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Daniel TAVEL	SAINTE HELENE SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Michel CHEVALLIER

Le Conseil Communautaire a choisi **Davy COUREAU** comme Secrétaire de séance.

Jeudi 23 septembre 2021

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saixies, La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montalieu, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognoz, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Développement économique – Délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain des zones Uec et Ue des secteurs « Petit Marais » et « Chiriac – Grand pré » de la Commune de Gilly sur Isère à la Communauté d'Agglomération Arlysère

Rapporteur : Frédéric BURNIER FRAMBORET

Vu les articles L.211-2 et L.213-3 du Code de l'Urbanisme encadrant la mise en œuvre du Droit de Prémption Urbain (DPU),

Considérant que la Communauté d'Agglomération Arlysère n'exerce pas, en matière d'aménagement de l'espace, la compétence Plan Local d'Urbanisme, du fait du refus de plus de 25 % des communes représentant plus de 20 % de la population de son territoire au 1^{er} juillet 2021, elle ne dispose pas du DPU.

Les communes, membres de la Communauté d'Agglomération Arlysère, sont toutefois habilitées à déléguer à la Communauté d'Agglomération Arlysère tout ou partie de leurs compétences en matière de Droit de Prémption Urbain. Cette délégation peut porter sur tout ou partie des zones concernées par le DPU et peut faciliter l'exercice des compétences par la Communauté d'Agglomération.

Les biens ainsi acquis entreront alors dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Dès lors et compte tenu des compétences d'Arlysère en matière de zones d'activités économiques, il a été proposé que la délégation du DPU à la Communauté d'Agglomération Arlysère puisse être envisagée avec les communes, notamment sur les secteurs concernés par la compétence « Développement Economique », afin de faciliter l'exercice des compétences par la Communauté d'Agglomération.

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la délégation à la Communauté d'Agglomération Arlysère du Droit de Prémption Urbain de la commune de Gilly sur Isère sur les zones à vocation économique classées UEa et UE au PLU de la commune de Gilly sur Isère sur le territoire en rive gauche de l'Isère uniquement.

Par délibération en date du 21 septembre 2021, le Conseil Municipal de Gilly sur Isère a approuvé la délégation à la Communauté d'Agglomération Arlysère de son Droit de Prémption Urbain sur les zones à vocation économique classées Uec et Ue des secteurs « Petit Marais » et « Chiriac – Grand pré » au PLU de la commune de Gilly sur Isère et conformément au plan annexé.

Il convient d'acter de cette délégation du Droit de Prémption Urbain de la commune de Gilly sur Isère à la Communauté d'Agglomération Arlysère sur les zones à vocation économique classées Uec et Ue des secteurs « Petit Marais » et « Chiriac – Grand pré ».

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délégation à la Communauté d'Agglomération Arlysère du Droit de Prémption Urbain de la commune de Gilly sur Isère sur les zones à vocation économique classées Uec et Ue des secteurs « Petit Marais » et « Chiriac – Grand pré ».

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

